

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME ASSOCIATION

Association

Siège social

1 chemin de la voie du bois

80 480 LAMOTTE BREBIERE

RCS 780 593 562

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 juin 2023

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 juin 2023

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 juin 2023

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AMIENS, le 08 mars 2024

CABINET JACQUES LORRIAUX AUDIT
Commissaire aux comptes

Hubert TONDEUR
Associé



Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

Actif		Au 30/06/2023			Au 30/06/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	94 679	93 759	919	4 789
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL		94 679	93 759	919	4 789
	Immobilisations corporelles	Terrains	228 682		228 682	228 682
		Constructions	6 126 931	2 516 124	3 610 807	3 778 984
		Inst.techniques, mat.out.industriels	1 232 165	956 723	275 442	273 690
Immobilisations corporelles en cours					165 759	
Avances et acomptes						
TOTAL		7 587 780	3 472 847	4 114 932	4 447 116	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	151 625	34 616	117 009	119 875	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	25 817		25 817	27 420	
	Autres	2 000		2 000		
TOTAL		179 442	34 616	144 826	147 295	
Total I		7 861 901	3 601 223	4 260 678	4 599 201	
Actif circulant	Stocks et en cours		83 759		83 759	112 845
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	636 281		636 281	571 531
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 049 111	117 062	932 048	894 548
	TOTAL		1 685 392	117 062	1 568 330	1 466 079
	Divers	Valeurs mobilières de placement	1 272 684	60 653	1 212 030	1 258 632
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		1 343 085		1 343 085	949 951	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		168 097		168 097	149 142	
Total II		4 553 018	177 715	4 375 302	3 936 650	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		12 414 920	3 778 939	8 635 981	8 535 852	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

Passif		Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	192 500	207 500
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 800 841	1 800 841	
Report à nouveau	2 260 388	2 557 497	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-7 597	-297 109	
Situation nette (sous-total)	4 246 133	4 268 730	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	583 664	632 075	
Provisions réglementées			
Total I	4 829 798	4 900 806	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques	29 028	29 028
	Provisions pour charges	158 634	153 547
	Total III	187 662	182 575
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 313 295	1 479 845
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 311	115 018
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	372 243	370 854
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 229	5 229
	Autres dettes	442 247	356 573
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 370 193	1 124 951	
Total IV	3 618 521	3 452 471	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	8 635 981	8 535 852	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 169 965	2 166 155
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	734 888	652 623
	<i>dont ventes de dons en nature</i>	82 122	
	Ventes de prestations de service	865 176	748 997
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	195 938	94 586
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	18	20
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	213 757	220 648
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	216 484	263 756
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	317 061	318 246	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 713 289	4 465 032
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	173 713	122 332
	Variation de stocks	29 085	-9 531
	Autres achats et charges externes (1)	1 817 096	1 644 135
	Aides financières	271 541	251 009
	Impôts, taxes et versements assimilés	137 160	161 544
	Salaires et traitements	1 193 056	1 373 384
	Charges sociales	542 373	640 050
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	503 705	521 603
	Dotations aux provisions	5 087	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	123 245	96 166
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 796 066	4 800 694
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-82 776	-335 661

Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	40 658	28 705
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	40 658	28 705
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	49 639	17 651
	Intérêts et charges assimilées	23 822	25 721
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	73 461	43 372
2. Résultat financier (III-IV)		-32 803	-14 667
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-115 579	-350 329
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	14 774	5 420
	Sur opérations en capital	165 010	48 447
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 320	2 590
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	182 105	56 457
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	4 024	
	Sur opérations en capital	65 943	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	69 968	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		112 137	56 457
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	4 155	3 238
Total des produits (I + III + V)		4 936 053	4 550 196
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 943 651	4 847 305
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-7 597	-297 109
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total		
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total		



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
7 avenue du Danemark
Vallée des Vignes
CS 49451
80094 Amiens Cedex 3
Téléphone : +33 (0)3 22 82 81 00
Télécopie : +33 (0)3 22 82 81 29
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
30 juin 2023
Montants exprimés en EUR**

**KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil**

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du Code de l'environnement et coordonne l'action de ces Associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L. 425-10 du Code de l'environnement.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du Code de l'environnement.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apporte un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du Code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Elle élabore en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 425-1 du Code de l'environnement.



Les Associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs.

La Fédération Départementale des Chasseurs peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.

La Fédération Départementale des Chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre I et du titre II du livre IV du Code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.



2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Vente des timbres fédéraux et nationaux auprès des chasseurs.
- Ventes de bracelets grands gibiers et ventes diverses d'articles de chasse.
- Prestations de contrats de garderie.
- Perception de la taxe à l'hectare.
- Prestations fournies dans le cadre des projets en faveur de la biodiversité.
- Versement des indemnisations pour les dégâts causés par les grands gibiers.



3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements
 - a. Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : Aménagement du centre de venaison pour 166 K€;
 - b. Engagés et terminés dans l'exercice : investissement pour 231 K€ dont :
 - Acquisition de véhicules pour 220 K€;
 - Acquisition de mobilier pour 7 K€.
 - c. Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : Néant.
- Ressources humaines

L'effectif équivalent temps plein s'élève à 36 personnes.



4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le fait d'importance significative suivant :

La quatrième année concernant la gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité, financée dans le cadre d'une éco contribution en relation avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts de France.

Cette activité est isolée dans une section analytique spécifique. La section écocontribution regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la Fédération Départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité.

Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.

La Fédération Régionale porte les différents projets, et la Fédération Départementale est rétribuée à hauteur de sa participation à ces projets (moyens humains et matériels).

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice



5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable.

5.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 *Dérogations*

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 Actif immobilisé

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	94 679			94 679
Immobilisations corporelles	7 572 899	233 594	218 713	7 587 780
Immobilisations financières	179 045	13 120	12 723	179 442
Total	7 846 623	246 714	231 436	7 861 901

- Les variations sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont détaillées au § 3
- Les acquisitions financières concernent des prêts accordés au personnel.

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	89 890	3 870		93 760
Immobilisations corporelles	3 125 782	499 835	152 769	3 472 848
Immobilisations financières				
Total	3 215 672	503 705	152 769	3 566 608



6.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire	7 à 30 ans
Aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériels et mobiliers	Linéaire	3 à 10 ans



Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos

Octobre 2022

6.1.3 Informations relatives aux filiales et participations

Société détenue	Nb Titres	Nb titres détenus	% de détention	Valeur n-1	Acquisition	Cession	Valeur n	SN n	QP SN n	Ecart valo
PARTS SCI OSEH	1 701	140	8,23%	140 000			140 000	1 280 414	105 384	- 34 616
PART EURL PICARDIE CHASSE	500	375	75,00%	11 625			11 625	52 654	39 491	
Total				151 625			151 625			- 34 616

Les parts de la SCI OSEH sont dépréciées à hauteur de la différence entre la valeur brute des titres et la quote-part de situation nette détenue.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks est déterminée de la manière suivante :

- Marchandises : au dernier prix d'achat

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matériels de chasse	62 836		62 836
Vêtements	14 700		14 700
Livres - DVD	6 222		6 222
Total	83 759		83 759

6.2.2 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et font l'objet, le cas échéant, de provisions pour dépréciation en fonction des risques de non-recouvrement.

6.2.3 Autres créances

Les autres créances comprennent une avance financière à l'Association Entre Terre et Mer en Somme à hauteur de 324 K€, un compte courant avec l'EURL Picardie Chasse pour 74 K€, ainsi que des produits à recevoir pour 417 K€, dont notamment :

- Participation aux actions Ecocontribution 318 K€
- Subvention Syndicat mixte, projet basse vallée 93 K€

6.2.3.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 168 K€ contre 149 K€ sur l'exercice précédent et correspondent à des charges d'exploitation relatives à l'exercice suivant.



Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos

Octobre 2022

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	207 500			-15 000	192 500
Réserves	1 800 842				1 800 842
Report à nouveau	2 557 498	-297 109			2 260 389
Excédent ou déficit de l'exercice	-297 109	297 109	-7 597		-7 597
Situation nette	4 268 730	-	-7 597	-15 000	4 246 134
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	632 076			-48 411	583 665
Provisions réglementées					
TOTAL	4 900 806	-	-	-48 411	4 829 798

6.3.1.1 Fonds avec droit de reprise

L'occupation des locaux par la Fédération de la Pêche de la Somme fait l'objet d'un loyer annuel de 30 000 € ainsi matérialisé :

- reprise sur le poste Fonds associatifs avec droit de reprise (avance financière initiale du locataire) pour 15 000 €,
- paiement de 15 000 €

6.3.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).
- Notre Association procédait déjà à la reprise des subventions au résultat de l'exercice en fonction du rythme d'amortissements des biens ainsi financés.

Tableau des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	930 000			930 000
Quotes-parts virées au résultat	297 924	48 411		346 335
Montant net en fonds propres	632 076			583 665

6.4 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	29 028			29 028
Provisions pour charges	153 547	5 087		158 634
Total	182 575	5 087		187 662

6.4.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	158 634	0	158 634

La convention collective applicable à la fédération des Chasseurs de la Somme prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté du salarié dans la Fédération.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 4,20%
- Table de mortalité Oui
- Taux de turn over Oui
- Taux de charges patronales 50%

Le montant des droits acquis par les salariés à ce titre s'élève à 159 K€ au 30/06/2023.

Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans la Fédération à l'âge de la retraite (en fonction du taux de rotation des salariés et d'une table de mortalité) et d'un taux de charges sociales à hauteur de 50%.

Cet engagement est provisionné dans les comptes à hauteur de 159 K€, étant précisé que le contrat auprès de la société d'assurance a été arrêté.

6.5 Dettes

6.5.1 Charges à payer

Les charges à payer comprennent notamment les éléments suivants :

- Indemnisation dégâts grands Gibiers	289 064 €
- Honoraires à payer	46 270 €
- Subventions à verser (GIC PG)	16 000 €
- Taxes foncière et d'habitation	9 793 €
- Frais de déplacements et estimateurs dégâts	28 178 €
- Divers	13 994 €

6.5.1.1 Produits constatés d'avance

	2022/2023	2021/2022
Contrat garderie	-	-
Contrat juridique	-	-
Cotisations plan de chasse	274 280	252 700
Bracelets chevreuil	233 765	189 870
Bracelets mouflon	12 035	8 610
Bracelets mouflon femelle	-	-
Bracelets sanglier	462 115	346 220
Taxe Hectare	386 874	323 032
Divers	1 124	4 519
TOTAL	1 370 193	1 124 951

6.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances	
							à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)(3)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)(3)				
Prêts (1) Autres	25 817		25 817	Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :				
				- à 1 an au maximum à l'origine				
				- à plus de 1 an à l'origine	1 313 296	435 788	877 508	
Créances de l'actif circulant :								
Créances Clients et Comptes rattachés	636 282	636 282		Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Créances reçues par legs ou donations				Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	115 312	115 312		
Autres	1 049 111	1 049 111		Dettes fiscales et sociales	372 243	372 243		
Charges constatées d'avance	168 097	168 097		Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	5 229	5 229		
				Autres dettes (3)	442 247	442 247		
				Produits constatés d'avance	1 370 193	1 370 193		
TOTAL	1 879 307	1 853 490	25 817	TOTAL	3 618 521	2 741 013	877 508	0
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	11 120			(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	273 103			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont garanties par des suretés réelles (indication des postes concernés)				

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Cotisations

7.1.1.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Les cotisations concernent :

- Les timbres (fédéral, national et temporaire)
- Les cotisations obligatoires dans le cadre du plan de chasse.

	2022/2023		2021/2022	
	Prix	Nombre	Prix	Nombre
Timbre fédéral	90	9 723	88	10 247
Timbre jeunes chasseurs	72	165		
Timbre nouveaux chasseurs	30	540	30	520
Vignette nationales	96	10 298	95	10 235
Demandeur plan de chasse et adhérents territoires	70	3 720	70	3 778

7.1.2 Ventes de biens et services

- Les ventes de biens correspondent aux accessoires de chasse (vêtements, matériels...).

7.1.2.1 Ventes de biens dont ventes de dons en nature

Les prestations de services regroupent principalement :

- Les contrats de garderie,
- La taxe à l'hectare,
- Les prestations réalisées dans le cadre des actions Ecocontribution avec la Fédération Régionale des Hauts-de-France.

7.1.3 Produits de tiers financeurs

7.1.3.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.1.3.1.1 Subventions

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation		191 239 €			4 700 €
Subvention d'investissement					

7.1.3.2 Contributions financières

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme a bénéficié d'une contribution de la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs) à hauteur de 213 757 €.

7.1.4 Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges

Ce poste intègre notamment les transferts de charges de personnel relatifs à des mises à disposition de personnel auprès de l'Association ETMS et la société Picardie Chasse.

7.1.5 Autres produits (d'exploitation)

Les autres produits intègrent les frais de dossiers et assurances sur les permis de chasse et la taxe à l'hectare, ces produits sont recouverts par le Guichet Unique.

La Fédération Départementale procède au versement pour le compte des chasseurs d'un montant d'éco contribution de 104 650 € contre 106 570 € sur l'exercice précédent, correspondant à 5 € par permis, financé intégralement par une contribution financière du même montant de la Fédération Nationale. Cette contribution se trouve sur les postes « Autres produits » et « Autres charges ».

7.2 Charges du compte de résultat

7.2.1 Autres Achats et charges externes

Ce poste comprend les indemnités dégâts grands gibiers pour 741 K€ contre 530 K€ sur l'exercice précédent.

7.2.2 Aides financières

Les aides financières correspondent aux aides versées aux sociétés de chasse, et à des organismes divers pour la réalisation de manifestations, à hauteur de 271 K€ (251 K€ en N-1).

7.3 Résultat Financier

Le résultat financier comprend :

- Les produits de placements pour 41 K€,
- Les dotations et reprises pour dépréciation d'actif financier pour 50 K€,
- Les intérêts des emprunts pour 24 K€

7.4 Résultat exceptionnel

Il est notamment constitué des reprises de subventions d'investissement au résultat de l'exercice pour 48 K€, ainsi que des produits et charges exceptionnelles sur la cession d'éléments d'actifs pour un montant net de 51 K€.

7.5 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Notre entité ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature significatives.

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Direction	2
Administratif	9
Technique	25
Cadre	14
Non Cadre	22
Total	36



9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements financiers donnés et reçus

Les emprunts relatifs à la construction du siège social (pour un capital restant dû de 979 K€ au 30/06/2023) font l'objet d'une inscription hypothécaire dudit siège social en garantie du remboursement du crédit consenti.